

Sauver l'honneur et la santé de Roland Veillet

mercredi 21 février 2007, par [AOUNIT Mouloud](#), [AUTAIN Clémentine](#), [BESANCENOT Olivier](#), [BOVÉ José](#), [GAILLOT Jacques](#), [LASSALLE Jean](#), [MAMERE Noël](#), [PERRAULT Gilles](#), [RAJSFUS Maurice](#) (Date de rédaction antérieure : 21 février 2007).

Si le ministre de l'Education reste muet, nous solliciterons le Premier ministre puis le président.

SAUVER L'HONNEUR ET LA SANTÉ DE ROLAND VEUILLET

Par Mouloud AOUNIT (militant des droits de l'homme), Clémentine AUTAIN (adjointe au Maire de Paris, app. PCF), Olivier BESANCENOT (candidat à l'élection présidentielle), José BOVÉ (candidat à l'élection présidentielle), Jacques GAILLOT (évêque), Jean LASSALLE (député UDF), Noël MAMÈRE (député Verts), Gilles PERRAULT (écrivain), Maurice RAJSFUS (écrivain)

Les signataires de ce texte ont des divergences politiques importantes, tant sur le plan de l'analyse de la situation que sur celui du projet de société. Toutefois nous pouvons parfois converger dans la défense de droits individuels et collectifs inscrits dans nos acquis républicains. C'est le cas face à la situation de Roland Veillet.

Roland Veillet était conseiller principal d'éducation au lycée Dhuoda de Nîmes. En janvier 2003, il s'est opposé, lors de la grève des surveillants et aides éducateurs, à la demande de remplacement des surveillants grévistes par des élèves majeurs. Il a alors été sanctionné et muté disciplinairement de Nîmes à Lyon dans des conditions qui nous apparaissent contestables.

L'avis consultatif du Conseil supérieur de la fonction publique du 25 janvier 2005 a d'ailleurs appelé à une annulation de la sanction. Mais les ministres successifs n'ont pas suivi cet avis. D'autre part, le 17 octobre 2006, les conclusions du commissaire du gouvernement devant la cour administrative d'appel de Lyon invitaient de nouveau à suivre l'avis du CSFP. Le commissaire du gouvernement ajoutait « que M. Veillet a agi avec professionnalisme et dévouement en gérant comme il l'a fait le problème de la surveillance de l'internat ». Cependant, le jugement a finalement porté sur la forme et non sur le fond.

Depuis trois ans et demi, Roland Veillet refuse une sanction qui entache sa dignité personnelle et écorne le droit de grève dans l'Education nationale. Marathonien, il a protesté en courant presque 16500 kilomètres. Il a aussi effectué une première grève de la faim de 38 jours en août-octobre 2004 devant le ministère de l'Education nationale à Paris. Il a entamé une nouvelle grève de la faim devant la cour administrative de Lyon le 24 décembre dernier.

Mais le Ministère de l'Education nationale persiste à rester sourd à ses légitimes demandes de réhabilitation. Épuisé à l'extrême, Roland Veillet a suspendu sa grève de la faim et a recommencé à se réalimenter partiellement, sans surveillance hospitalière, dimanche 18 février au matin, au 57^e jour. Mais il reste déterminé à poursuivre son combat.

Dans cette affaire, on a observé les signes d'un véritable acharnement bureaucratique. Ainsi, de manière inacceptable dans un Etat de droit, Roland Veuillet a été interné arbitrairement dans l'hôpital psychiatrique du Vinatier du 13 au 14 février. Fort heureusement, l'impeccable déontologie des médecins psychiatres de cet établissement public a permis sa rapide libération. Mais, avec un tel acte insensé, peut-être inspiré par la déraison d'Etat, les traditions humanistes de la République française se sont un moment éloignées et on a mis un pied anachronique dans l'Union soviétique brejnévienne, où les opposants étaient « traités » dans des hôpitaux psychiatriques.

On ne peut pas continuer ainsi à pousser un homme, qui a simplement défendu la justice avec ténacité, jusqu'à ses dernières limites avec tant d'inhumanité. L'avis du CSFP doit être suivi par Gilles de Robien. Du moins, dans un premier temps, l'ouverture d'une enquête administrative revenant sur l'affaire selon une procédure réglementaire contradictoire doit être actée, comme le demande Roland Veuillet, confiant dans son bon droit. Si le ministre de l'Education nationale reste muet, nous en appelons au sens de la responsabilité du Premier ministre et du président de la République. L'honneur et la santé d'un homme comme un certain sens collectif de la justice sont en jeu.

P.-S.

* Paru en tribune dans le quotidien Libération du 21 février 2007.